

# Projet pédagogique résumé du SA Le Traversier

## **1. Présentation du projet pédagogique global**

L'ASBL le Traversier est un service d'accompagnement socio-éducatif subsidié et agréé par la Communauté française.

Nos principales missions sont l'accompagnement et le soutien socio-éducatif en famille centré sur les réponses aux besoins des enfants et des jeunes.

Nous sommes agréés pour 45 prises en charge – 33 P.E.C. pour la Mission Socio-Educative (S.E.) pour des enfants/jeunes de 0 à 18 (20) ans et 12 P.E.C. pour la Mission Intensive en Famille (M.I.F.) de 0 à 6 ans.

19,25 équivalents temps plein - 16,25 subsidiés par la Communauté Française, 1 par le Fonds A.P.E., 1 par le Fonds Maribel et 1 par Viva For Life se mettent au service des jeunes et leurs familles.

Deux équipes spécifiques se partagent les missions sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration qui délègue à la direction la mise en œuvre du projet en coordination avec une responsable pédagogique pour l'équipe socio-éducatif et une coordinatrice éducative pour la mission intensive en famille.

Le staff éducatif « de terrain » pour la Mission socio-éducatif est composé de 8 intervenants multidisciplinaires qui travaillent en co-intervention et l'équipe est étoffée par ¼ temps psychologue.

Le staff éducatif « de terrain » de la Mission intensive en famille est composé de 5 intervenants multidisciplinaires qui travaillent en duo aidés par un ½ temps psychologue.

L'économiste, la secrétaire et l'agent technique assument leur fonction pour l'ensemble du service.

## **2. Mise en œuvre des missions**

Nous avons fait le choix d'accepter toutes les demandes de prises en charge, sans préadmission, ni critère de refus, à l'exception du manque de disponibilité. Pour chacune d'entre elles, la directrice, la responsable pédagogique ou la coordinatrice éducative informe par mail le mandant qu'une place est ou sera rapidement disponible. Un rendez-vous d'officialisation, assumé par la responsable pédagogique, la coordinatrice éducative accompagnée de la psychologue ou d'un intervenant pour la M.I.F., débute la prise en charge.

En plaçant la famille comme actrice de son projet, nous nous efforcerons, tout au long de notre accompagnement, de donner les moyens de:

- Permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir une réponse à leurs besoins primaires et secondaires et d'être attentif de manière individualisée à leurs besoins spécifiques ;
- Soutenir les adultes dans leur rôle parental ;
- Réfléchir à la juste place de chacun ;
- Travailler la cohérence parentale ;
- Stimuler les ressources de chacun et mettre en place un réseau d'aide de première ligne.

En fonction des disponibilités des intervenants et des difficultés en présence, la directrice, la responsable pédagogique et la coordinatrice éducative désignent les 2 intervenants qui prendront en charge la situation. La responsable pédagogique ou la psychologue de la M.I.F se rend dès la semaine

suivante (S.E.) ou dans les 24 heures (M.I.F.) pour présenter les intervenants, lire, expliquer et signer la charte « Pour une collaboration positive » qui constitue notre R.O.I. pédagogique.

Les intervenants sociaux vont alors progressivement travailler avec la famille, l'enfant, le jeune, à la création d'un lien bienveillant basé sur la confiance. Ils amèneront chacun des parents à travailler sur ses compétences en le soutenant à l'aide d'outils éducatifs. Avec les parents, ils élaboreront le Projet Educatif Individualisé des enfants. Ainsi, celui-ci, partant des objectifs du mandat, servira de base concrète de travail à laquelle chacun pourra faire référence pour déterminer son évolution ou mettre en évidence un point nécessitant un travail éducatif plus en profondeur.

Sur base d'une « carte réseau » établie avec les parents et avec leurs accords, les intervenants prendront contact avec les services ayant un impact quotidien sur la vie des enfants (écoles, crèche, O.N.E., A.M.O...). Ils proposeront alors de rencontrer les divers acteurs en relation avec la famille et d'inviter celle-ci à participer activement à ces rencontres. Les intervenants éducatifs vont alors s'inscrire avec les parents et les enfants dans une mission de préparation au relais.

Tout au long de la P.E.C, le service veillera au respect du secret professionnel et du code de déontologie.

### **3. Moyens et spécificités de chaque mission**

#### *3.1 Durée et temporalité de la prise en charge*

- ◆ Mission socio-éducative: mandat de 6 mois renouvelable 3 fois maximum sur décision du mandant. Au-delà d'un 3<sup>e</sup> mandat, une dérogation portée par le mandant sera adressée à l'inspection pédagogique de l'A.G.A.J.

En co-intervention, un entretien par semaine en moyenne est réalisé autour des objectifs fixés par le mandant puis co-construits avec la famille. L'objectif est la mise en place du projet éducatif individualisé du jeune sur base des demandes de celui-ci et des parents en lien avec le projet éducatif construit chez le mandant.

- ◆ Mission Intensive en famille : mandat de 3 mois renouvelable 1 fois si le mandant l'estime nécessaire. Dans le cadre du mandat d'urgence, la prise en charge est de 15 Jours calendriers (non renouvelable).

Le cadre imposé par les arrêtés spécifiques est de 5h/semaine d'accompagnement. Les intervenants se rendront (en duo ou seuls) en famille aux moments clefs de la journée d'un enfant (lever, dîner, sortie d'école, goûter, souper, bain, coucher) afin de s'assurer, d'une part, que les parents/familles soient au plus près des besoins de leur enfant et de les accompagner, les guider, les soutenir dans leur rôle parental.

Lors du dernier mois de mandat, si les besoins de l'enfant sont bien rencontrés, ils diminueront leurs interventions à 3h/semaine.

En cas de besoins (garde alternée, garde d'un weekend sur 2, inquiétudes autour de la prise en charge), les intervenants se rendent en famille les week-ends/jours fériés.

Dans le cadre du mandat d'urgence, les intervenants (seuls ou en duo) se rendent en famille tous les jours ouvrables à raison d'au moins une heure par jour.

### 3.2 Lieux de réflexions pédagogiques

En parallèle au travail sur le terrain, des réunions de coordination sont organisées entre les intervenants et la responsable pédagogique de l'équipe socio-éducative ou de la psychologue de l'équipe M.I.F. afin de faire le point sur le suivi de chaque situation. Lors de ce temps d'échange, les travailleurs sociaux présentent une « photo » de l'évolution de la famille. Ce moment est également propice pour permettre aux intervenants de déposer leurs questions et leurs émotions. Partant de ces informations, la responsable pédagogique ou la psychologue fait alors des propositions de travail afin de parfaire la continuité des objectifs à atteindre fixés par le mandant ou de résoudre un problème tiers qui freinerait l'intervention éducative.

En outre, des réunions de synthèse ont lieu régulièrement afin de garantir un fil rouge dans l'intervention. Sur invitation du Traversier, le délégué en charge du suivi du dossier intègre ces réunions. Elles sont alors un lieu de débat où intervenants, responsable pédagogique, psychologue et représentant de l'autorité mandante (« fil rouge ») se transmettent les informations, préparent la direction à donner au travail avec la famille et rédigent des propositions de travail.

- ◆ Mission socio-éducative: les coordinations ont lieu de manière régulière en fonction des besoins de la situation. Les synthèses s'organisent selon la temporalité du mandat, à savoir une synthèse d'investigation en début de prise en charge, une synthèse d'exploration après deux mois et demi de prise en charge et une synthèse de fin de mandat dans le courant du cinquième mois de prise en charge.

De plus, une « réunion familles », pendant laquelle les intervenants peuvent demander un espace de réflexion en équipe, est organisée toutes les deux semaines.

- ◆ Mission intensive en famille : les coordinations ont lieu une fois par semaine avec chaque référent et la psychologue. La première synthèse d'exploration a lieu après un mois de prise en charge, la deuxième, réalisée à la demande, est celle juste avant la fin des trois premiers mois de suivi.

Une réunion « familles » organisée toutes les semaines, en présence de la coordinatrice éducative, de la psychologue et de tous les intervenants de la MIF permettra de porter un regard clinique multidisciplinaire sur les situations familiales.

### 3.3 Rédaction des rapports

Afin de respecter le principe de transparence, le Traversier considère ces rapports comme des outils de travail. Par conséquent, en respect de la charte de collaboration, les rapports sont lus soit au domicile de la famille, soit chez le mandant avant le bilan. Les parents sont alors invités à donner leur avis par écrit sur le contenu. Leurs remarques éventuelles seront remises au mandant avant le début de la réunion « bilan ».

- ◆ Mission socio-éducative : un premier rapport est rédigé après trois mois de prise en charge et le second à la fin du mandat de 6 mois.
- ◆ Mission intensive en famille : un rapport est rédigé après chaque mois d'intervention lors du premier mandat. Lors d'un deuxième mandat, un rapport est envoyé au terme des trois mois. Pour le mandat d'urgence, un rapport est envoyé dans les 24h précédant la fin des 15 jours de prise en charge.